

Rapport de la CoFin sur le préavis n° 03/2016 relatif à la reconnaissance de l'intérêt régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La CoFin s'est réunie dans la salle de commune le mardi 16 février 2016, à 20h15. Elle était composée de Messieurs Alain Vionnet, président, Christophe Bonjour, Marc Châtelain, Stéphane Jaquet, Bernard Ramuz, Pierre Zapf et Roland Rapin, rapporteur.

Étaient présents Messieurs Alain Bovay, Syndic, responsable des finances et Stéphane Roulet, boursier communal.

Monsieur A. Bovay présente le préavis. Il revient très brièvement sur l'historique du projet, sans entrer dans les détails du projet lui-même, puisqu'il fait l'objet du préavis n° 4-2016 qui sera abordé juste après le présent préavis. Il explique en détail le fonctionnement de la CIEHL, son rôle et l'importance de son soutien pour les projets dont l'intérêt régional est reconnu.

Au moment où siège la CoFin, aucun des conseils communaux des neuf autres communes membres de la CIEHL ne s'est encore prononcé sur ce préavis.

Sur la base du projet actuel, objet du préavis n° 4-2016, le Conseil d'administration (CA) de la CIEHL a accepté de reconnaître l'intérêt régional du projet. Les municipalités de toutes les communes membres de la CIEHL sont unanimes à reconnaître cet intérêt régional et chacune propose l'acceptation du préavis dans sa commune respective.

L'extension de la capacité d'accueil et l'évolution du projet vers une structure destinée aux activités 4 saisons ont permis de fixer la participation de la CIEHL à hauteur de CHF 600'000. Ce montant est conforme proportionnellement aux participations de la CIEHL pour d'autres projets d'envergure. En parallèle et en lien avec la construction de capacités d'hébergement, la Commission de la taxe de séjour a également apporté son soutien au projet, pour un montant de CHF 150'000. Mais ce soutien est conditionné par l'acceptation de la participation de la CIEHL.

A l'appui de l'intérêt régional, Monsieur A. Bovay évoque aussi la création de la structure englobant plusieurs partenaires régionaux (MVR, MVT) pour assurer la promotion de l'Espace régional des Pléiades.

Les membres de la CoFin soulignent l'importance du projet pour la région et sa conception entre parfaitement dans cette optique régionale. Le préavis est très explicite et n'appelle pas de commentaires particuliers. La CoFin remercie Messieurs A. Bovay et S. Roulet pour leurs explications complètes et précises et pour leur disponibilité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, après délibération, convaincue du caractère d'intérêt public régional du projet, la CoFin, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n° 3-2016, à savoir :

- de reconnaître l'intérêt public régional de la réalisation de l'Espace régional des Pléiades ;
- d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Roland Rapin